

# LA COMMISSION D'EXPERTISE :

## *Travail de devin ou de spécialiste ?*

Voici quelques temps, le règlement de la Commission d'Expertise de la Fédération Royale des Cercles Philatéliques de Belgique a été publié dans son bulletin. Cette publication avait pour objectif de donner aux responsables des clubs une meilleure notion de la manière de présenter une demande, de souligner la compétence de la commission, de définir clairement les droits et les devoirs du demandeur et de la commission et d'aider à répondre aux questions relatives aux tarifs. En même temps, on profite des expositions philatéliques pour mieux rapprocher la Commission d'Expertise, du grand public.

Que la Commission n'ait pu répondre à toutes les questions, cela apparaît au travers des réactions de collectionneurs que nous avons eu l'occasion de rencontrer à gauche et à droite, notamment de la part de ceux qui n'avaient pas encore franchi le pas de consulter la Commission.

Ce qui est inconnu, est mal aimé ! Quelques-uns pourraient considérer que la Commission d'Expertise de notre Fédération est une sorte de club de favorisés, lequel manie les dés ou jour au "vogelpik". Cela pourrait difficilement être considéré comme de la promotion. Les membres de cette Commission ne sont certainement pas opposés à des activités qui sont habituellement exercées entre le foyer et le café, mais faire une expertise n'est pas un sport de cafés et elle ne peut se faire qu'à jeun! Cela apparaîtra d'une manière ou d'une autre dans ce qui suit!

Le premier pas à franchir afin d'obtenir une expertise d'un timbre ou d'un document est d'introduire une demande sur formulaire "ad hoc". Le document est disponible auprès de tous les responsables des clubs

locaux ou peut être obtenu sur demande au secrétariat de la Commission d'Expertise (voir Vade-Mecum p. 101.06 - 9/9). Les informations requises de la part du demandeur concernent son identité, le club auquel il est affilié et la description des pièces qu'il soumet à expertise.

<b>F. R. C. P. B.</b> Commission d'Expertise	
<b>DEMANDE DE CERTIFICAT D'EXPERTISE</b>	
Pièces soumises par ..... .....	
Membre du Cercle Médéré F.R.C.P.B. .... .....	
Adresses complètes, s.v.p.	
Description des pièces	
1	.....
2	.....
3	.....
4	.....
5	.....
6	.....
Je demande que les pièces authentiques soient - ne soient pas - marquées (X)	
Je demande que les pièces faussées ou falsifiées soient - ne soient pas - marquées (X)	
Date et signature.	
(X) Inter la mention inutile.	Neobstantes levi op leestijde

En même temps, le demandeur doit annoncer formellement si un cachet d'expertise doit être apposé. Uniquement sur demande, les vrais ou faux timbres ou documents reçoivent un cachet (voir plus loin). Les demandes, avec les documents, doivent être envoyés par pli recommandé au secrétariat.

## Le matériel

Que présente-t-on à la Commission d'Expertise ? Une question à laquelle on ne peut répondre d'emblée. Evidemment, il y a toujours le retour des classiques: les grosses valeurs des émissions "fine barbe" et "grosse barbe" de Léopold II, le 5 F. type Pellens, la série Orval avec la surcharge "L couronné" et avec les cachets spéciaux, Braine l'Alleud avec les cachets spéciaux et

des journées postales anversoises, pour n'en nommer que quelques-uns.

A cela il faut ajouter diverses sortes de falsifications: timbres, surcharges, oblitérations, falsifications partielles ou complètes, pièces rafraîchies ou entièrement "reconstituées" avec du non authentique...

Reste alors le casse-tête de devoir examiner des timbres ou documents pour lesquels le collectionneur a gentiment dépensé pas mal d'argent...!

Tout ce qui coûte cher a été contrefait, et cela ne vaut pas seulement pour la philatélie. Cependant, de nombreux timbres bon marché ont été contrefaits parfois au détriment des Postes mais aussi et souvent afin de "soulager" les débutants de quelque argent ! Que ceci ne soit pas une exception a été démontré récemment par la publication du "Focus des faux" - Un guide de la falsification des timbres ordinaires.

Dans ce livre richement illustré, sont seulement prises en considération les émissions authentiques qui se trouvent à la portée de la plupart des collectionneurs.

La falsification des surcharges appartient à l'espèce la plus courante, sauf que le faussaire dispose ici d'un matériel authentique (le timbre) lequel doit simplement être pourvu de l'oblitération (manuelle ou typographique). Un exemple typique est le timbre Albert Ier, type Pellens, lequel, en 1915, a été surchargé d'une "roue ailée" afin d'être utilisé par les Chemins de fer. Avec la régularité d'une horloge, cette série est offerte dans des ventes aussi bien en Belgique qu'à l'étranger. Il suffit parfois d'une regard sur la reproduction pour se rendre compte les timbres "signés" ou acceptés aux enchères appartiennent aux falsifi-



Linn's



# Focus on Forgeries



## A Guide to Forgeries of Common Stamps



Varro E. Tyler

Varro E. Tyler : Focus on Forgeries - Falsifications des timbres ordinaires / Vervalsingen van alledaagse zegels

cations les plus connues (*ill. page suivante*). Un autre domaine de plus en plus exploré ces derniers temps, est la falsification des oblitérations.



*Timbres des Chemins de fer n° 54 et 55, avec fausses surcharges*

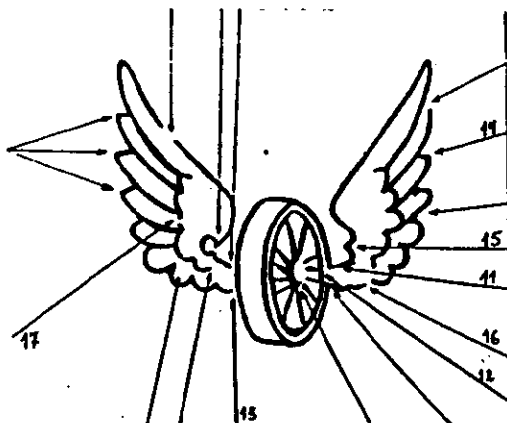
Avec les moyens techniques disponibles actuellement, surtout par photocopie (également en couleur), il est enfantin de munir un timbre sans gomme d'une belle oblitération, de préférence très rare. Seul un œil exercé et un appareillage de contrôle peuvent amener à donner une réponse définitive.

### **L'expertise**

En fait, l'expertise commence lorsque le secrétariat dispose de la demande et du matériel à expertiser. Après un premier contrôle, le secrétaire prend contact avec les membres de la Commission qui sont compétents dans la décision finale. Il arrive que la décision soit rendue possible après un court entretien téléphonique, lorsqu'il s'agit d'une falsification connue ou aisée à déterminer. Dans le cas d'un travail plus difficile, le matériel est envoyé par courrier recommandé à destination de l'expert. Dans des cas bien précis, par exemple de collection spécialisées, la Commission d'Expertise peut faire appel à un philatéliste d'expérience dans un domaine déterminé, ce qui est plutôt une exception qu'une règle. La composition de la Commission

d'Expertise est publiée dans le bulletin de la Fédération (voir règlement). La personne centrale de la Commission est Mr Roger Vervisch qui bénéficie de la notoriété philatélique par ses publications, pour lesquelles il a reçu, il n'y a pas si longtemps, le prix littéraire

CARACTERISTIQUES DU DESSIN CENTRAL



CARACTERISTIQUES GÉNÉRALEMENT PRÉSENTES

- 11. Ligne descendante ne traversant pas la jante
- 12. Rayon plus épais que les autres, en face de l'attache de l'aile
- 13. Trait non rattaché à la roue

CARACTERISTIQUES ABSENTES DANS LES IMPRESSIONS LOURDES

- 14. Sommet légèrement anguleux plutôt qu'arrondi
- 15. Angle aigu
- 16. Dessin interrompu à la pointe du 2<sup>e</sup> cran
- 17. Interruption du dessin en face de la 3<sup>e</sup> penne

**Caractéristiques d'authenticité de "La roue ailée"  
(Mr R. Vervisch)**

Paul de Smeth. Non seulement il bénéficie de l'expérience indispensable issue de son travail de recherche et d'expertise, mais en plus, il a construit une collection de référence, laquelle couvre quelque 90 % du terrain d'expertise de la Commission.

CARACTERISTIQUES DES INSCRIPTIONS



I. CHEMINS DE FER

- C : s'inscrirait dans un carré
- H : barre médiane à mi-hauteur
- M : pointe descendant au niveau des pieds des verticales
- N : carré
- S : partie inférieure légèrement plus large que la supérieure cassure ou trace de cassure à la partie supérieure gauche
- E : branches du E de FER plus courtes que celles du E de DE
- R : toujours légèrement tombé par rapport à l'alignement des autres lettres
- queue rectiligne très oblique

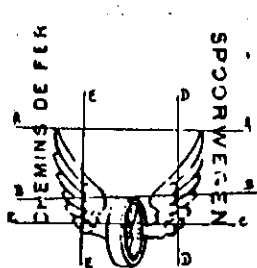


II. SPOORWEGEN

- S : forme se rapprochant d'un 5
- P : pied fuyant légèrement vers le haut de la surcharge
- O : 2° O plus rond que le premier et légèrement plus bas
- G : barre horizontale basse faiblesse à sa partie inférieure
- E : 2° E ayant sa barre supérieure légèrement remontante

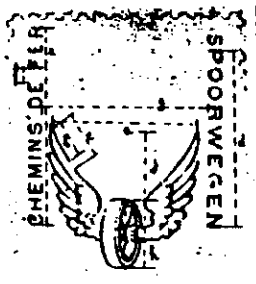
*Caractéristiques d'authenticité de la partie du texte "Chemins de fer/Spoorwegen" (Mr R. Vervisch)*

ALIGNEMENTS ET MENSURATIONS



I. ALIGNEMENTS

- A. Un trait passant par les sommets des ailes coupe le S de CHEMINS en son tiers supérieur et le premier angle de W
- B. aligne M, E et le haut de la roue
- C. aligne l'extrémité des lettres C & H et le point de raccordement supérieur de l'aile
- D. Le dessin en U du centre est à gauche d'une droite passant par les sommets des dessins en U du haut et du bas
- E. Un trait tangent aux dessins en U du haut et du bas laisse les deux autres à droite de ce trait



II. MENSURATIONS

a = 12 3/4 mm	f = 1 1/4 mm
b = 3 1/4 mm	g = 14 1/2 mm
c = 4 mm	h = 6 mm
d = 15 mm	j = 6 mm
e = 17 mm	

*Caractéristiques d'authenticité des mesures et rapports de lignes (Mr R. Vervisch)*



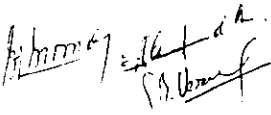
Que cette collection de référence soit de valeur inestimable ne doit pas être prouvé. En effet, toute expertise commence par une étude et une description précise du matériel de base.

## Le certificat

Nous en venons maintenant au résultat final de l'expertise, notamment l'attestation qui, dans l'avenir, devra accompagner les timbres ou le matériel lors d'expositions ou vente de la collection. Un sérieux handicap serait, lors d'une participation compétitive, de ne pas disposer d'une telle preuve d'authenticité et, - faut-il le dire - de faire face à une moins value dans le cas d'une vente éventuelle. Trop souvent hélas, nous avons constaté lors des ventes publiques que les candidats acheteurs de collections, dans lesquelles se trouve du matériel douteux, ne tiennent aucun compte de la valeur des pièces non expertisées. On peut difficilement leur donner tort!

Avant d'établir le certificat, les experts concernés se rencontrent afin de procéder à un contrôle visuel du matériel. Celui-ci est d'une grande importance pour juger de l'état du matériel. En effet, à côté du jugement sur l'authenticité, la Commission donne aussi une description précise des défauts découverts.

De plus, une copie du timbre ou du document est tirée et collée sur le certificat. Sur la face lorsqu'il s'agit d'un ou deux timbres; au dos du certificat pour des séries ou documents.

F. R. C. P. S. Commission d'Expertise	Certificat n° 5 075
déposé à ANEP Bruxelles	
Pièce soumise à la Commission Belgique Chemin de Fer n° 55	
Opinion de la Commission surcharge fausse	
La pièce a été marquée comme suit	
	Casnet, date et signature.
	



Certificat N° 9 074


F. R. C. P. S.  
Commission d'Expertise

destiné à ..... ANEP Bruxelles

Pièce soumise à la Commission ..... Belgique Chemin de Fer n° 54  
surcharge double


Opinion de la Commission ..... surcharge fausses

La pièce a été marquée comme suit



Cachet, date et signature:

*Inhomag* *10/11/14*  
*P. Vermeir*



La reproduction est munie du cachet "BELG" encadré et, au-dessous du formulaire, on trouve également le cachet double cercle de la Commission d'Expertise et le cachet à date. Comme garantie supplémentaire, la signature de deux membres de la Commission doit apparaître sur le rapport d'expertise.

Selon le genre de matériel, on utilise un formulaire de couleur différente. Le bleu est réservé aux pièces authentiques, le rose pour les pièces fausses ou falsifiées, les essais et les timbres reconstitués reçoivent chacun leur couleur propre. Dans des cas exceptionnels, par exemple lorsqu'une réponse définitive ne peut être donnée, la Commission décide de réserver sa décision et utilise un formulaire blanc. Comme déjà signalé précédemment, un poinçon de la Commission ne peut être apposé sur le matériel que sur demande expresse de l'expéditeur. L'endroit du timbre de couleur et son positionnement (par ex. en bas à gauche, du bas vers le haut) sont arrêtés par le règlement de la F.I.P.

Souvent, les timbres portent déjà diverses marques de couleur (du propriétaire, du commerçant...) et c'est toute une histoire pour exécuter le travail selon les règles de l'art. Cela devient tout à fait comique lorsque le tampon de couleur "faux" de la F.R.C.P.B. "brille" au milieu de signatures et cachets divers, lesquels font de leur mieux pour convaincre le propriétaire de l'authenticité de son coûteux bien!

Combien de temps prend une telle expertise ? A cette question, nous devons donner une réponse nuancée. Lorsque tout est complet, cela peut se faire dans les quatre à cinq semaines. Mais parfois, il existe divers empêchements : la consultation d'experts en dehors de la Commission, la maladie ou l'absence de l'un ou l'autre membre de la Commission, peut mettre lourdement à l'épreuve la patience du demandeur. En attendant, il peut se consoler : lors du traitement du matériel, le facteur temps ne prime jamais et, avant toute chose, le souci principal de la Commission est de donner un avis sincère et professionnel.

### **Réflexion finale**

Revenons un instant au titre de cet article. L'objectif a été de clarifier la manière de travailler de la Commission d'Expertise de la FRCPB. Nous espérons avoir convaincu le lecteur du sérieux avec lequel les choses se passent et donné une idée précise de la méthode de travail de la Commission. Ces éclaircissements seront donnés d'une autre manière et à d'autres endroits et nous continuerons à le faire dans l'avenir. Notre objectif essentiel est de protéger les collectionneurs moins expérimentés contre les arnaqueurs de tous genres.

Nous ne restons pas inactifs non plus sur le plan des publications relatives aux falsifications. A côté d'articles dans la presse philatélique, les membres de la Commission publient aussi des articles sous le patronage du Groupe d'étude des falsifications. Nombre de Commissaires sont également membres du Groupe d'Etudes et cela va de soi qu'ils collaborent étroitement avec la Commission. La connaissance ne doit pas seulement être exercée mais aussi et surtout répandue.

Cependant, nous ne sommes pas des naïfs! L'expérience nous a montré qu'il y a de nombreux philatélistes qui persistent à croire dans "l'achat de leur vie" plutôt que d'admettre un avis concernant l'authenticité de leur achat. Il fait bon vivre et ne rien savoir! Tôt ou tard, les faits leur donneront tort, à leur grande honte.

*John VANHORENBEECK*

*Secrétaire de la Com. d'Expertise de la FRCPB*

**Sources :**

- Archives et règlement de la Commission d'Expertise de la FRCPB
- Varro E. Tyler : Focus on Forgeries - A guide to Forgeries of common stamps (Ed.: Linn's Stamps news, 1993)
- Fiches avec marques d'authenticité des archives de R. Vervisch

Avec nos remerciements à Mr Michel HANS pour le matériel qu'il a eu l'amabilité de mettre à notre disposition.

*Nouvelles Fédérales : 114 - 1/95 - 31.01.95*